



En piratant le système de Twitter, Hacker Croll voulait juste « sensibiliser les internautes » sur la sécurité

Article paru dans l'édition du 26.06.10

François Cousteix, jeune Auvergnat de 24 ans, a été condamné à cinq mois de prison avec sursis

 **D**ans la vraie vie, François Cousteix est un jeune homme très timide. A la limite de l'absence. « Un «no life» ? »
, comme le lui demande ce jeudi 24 juin la présidente de l'audience correctionnelle de Clermont-Ferrand. «
 Cela me correspond un petit peu », murmure-t-il à la barre du tribunal devant lequel il comparait pour «
intrusion dans un système de données ».

Dans son autre vie, dans le sous-sol du pavillon de ses parents, avec qui il vit toujours à 24 ans, c'est un crack de l'informatique. Un pirate de la Toile qui se fait appeler Hacker Croll. Dans la nuit du 28 au 29 avril 2009, il a pris le contrôle de la base de données de Twitter avec le pouvoir d'entrer sur tous les comptes des abonnés du réseau social américain de minimessages. Et c'est ce qu'il a fait avec celui de diverses personnalités dont celui de... Barack Obama.

Clémence du tribunal

« J'aurais pu poster un message en son nom, affirme-t-il au Monde. J'ai eu la satisfaction d'avoir réussi un exploit. » Au vu de l'émotion suscitée par ce piratage hors normes, le jugement a finalement été clément : cinq mois de prison avec sursis. François Cousteix s'est dit « soulagé ». Il ne fera pas appel.

Le 23 mars, des policiers de l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication, accompagnés de quatre agents du FBI, sont venus interpellier François Cousteix à son domicile de la banlieue clermontoise. Ce dernier a tout reconnu. Les courriels piratés des dirigeants de Twitter, la visite de leurs comptes bancaires, l'accès aux documents stratégiques de l'entreprise. « J'ai fait ça dans un but préventif, pas dans le but de nuire... C'était pour sensibiliser les internautes sur le choix de leurs mots de passe », a-t-il expliqué à l'audience. « Il a eu une démarche assez morale, a plaidé son avocat, Me Canis. Grâce à lui, les gens qui utilisent Twitter sont peut-être un peu mieux protégés aujourd'hui. »

Hasard du calendrier ou non, ces propos ont été confirmés quelques heures plus tard par un communiqué de l'administration américaine. La Commission fédérale du commerce, l'agence chargée de l'application du droit de la consommation aux Etats-Unis, a annoncé que Twitter avait décidé de mettre en oeuvre un « programme de sécurité informatique ».

Sur son site Internet, la commission précise aussi que le réseau social avait reconnu « avoir trompé les consommateurs et fait peser un risque sur leur vie privée en échouant à sauvegarder leurs informations personnelles ».

François Cousteix a décroché un emploi en contrat à durée indéterminée dans une société de webmarketing. « C'est le patron qui m'a appelé. Il est intéressé par des profils comme le mien. » Seul hic, Hacker Croll va devoir quitter le sous-sol de ses parents. « Aller à Paris, cela va être dur. »

 **Manuel Armand**

 [Retournez en haut de la page](#)

Vous êtes abonnés

Classez cette archive, vous pourrez ainsi la consulter facilement pendant toute la durée de votre abonnement.

 Placez cette archive dans votre classeur personnel